



Génétiqu'Anglo

CONTRAT DE SAILLIE | IAC

Saison de monte 2019

POPAYANN



Réservé administration

VENDEUR

Génétiqu'Anglo
34b Avenue Général de Gaulle
47000 AGEN
05 24 31 50 59
06 72 12 27 71 – 06 82 41 22 50
genetiqu.anglo@gmail.com
www.genetiqu-anglo.fr

NOM Prénom

Adresse

CP + Ville

Tel

Mail

ACHETEUR

JUMENT

NOM	_____
N° SIRE	_____
Née le	_____
Race	_____
Robe	_____
Père	_____
Mère	_____

Nom du haras

Adresse

CP + Ville

Responsable

Tel

CENTRE DE MISE EN PLACE

Conditions de vente

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réservé administration

Expédition de semence	135€ TTC			
1 ^{ere} Fraction - Réservation	385€ TTC			
2 nd Fraction - Solde au PV	385€ TTC			

L'expédition de la semence et la réservation sont réglées ce jour par chèques joints au contrat. Un chèque de caution est établi ce jour pour la deuxième partie du paiement et remis au vendeur qui s'engage à l'encaisser que lorsque la condition retenue ci-dessus a été réalisée. Tout retard de paiement entrainera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations avec de la semence congelée. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

Le Prix de la saillie comprend le prix de 2 doses (soit : 16 paillettes) dans la limite des stocks disponibles mais ne comprend pas : les frais d'acheminement au centre de mise en place de la semence congelée, les frais d'insémination, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles... Toute dose supplémentaire sera facturée à hauteur de 82,50€ TTC la dose de 8 paillettes ainsi que son acheminement.

Les paillettes non utilisées en fin de saison devront impérativement être retournées au centre de Stockage (EUROGEN – ZA de Bactot 50500 CARENTAN) aux frais du vendeur.

L'étalon mentionné ci-dessus est agréé pour produire en : AA, DSA, OC

Fait en deux exemplaires à _____, le ____/____/____

Le vendeur,

L'acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)